



Communiqué de presse

Acquisition par SOLUNI de l'intégralité des participations détenues par CNN et Martin GmbH dans le capital de CNIM - Proposition d'une distribution exceptionnelle de réserves

Paris, le 18 juillet 2014 - CNIM a pris acte de la réalisation définitive, le 17 juillet 2014, de l'acquisition par SOLUNI, premier actionnaire de CNIM, de l'intégralité des participations détenues dans CNIM par la Compagnie Nationale de Navigation (« **CNN** ») et Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik (« **Martin GmbH** »), au prix de 105 euros par action conformément aux engagements de cessions rendus publics le 1^{er} juillet 2014.

SOLUNI, détenant désormais 56,35% du capital et 56,17% des droits de vote de CNIM, déposera prochainement un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire portant sur l'ensemble des actions CNIM qu'elle ne détient pas, au prix de 105 euros par action. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance, sur proposition de ses membres indépendants, a désigné le 2 juillet 2014, en application de l'article 261-1 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le cabinet Farthouat Finance en tant qu'expert indépendant avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre qui figurera dans le projet de note d'information en réponse qui sera déposé par CNIM auprès de l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant du projet de distribution exceptionnelle annoncé dans le communiqué de CNIM du 2 juillet dernier (30 euros par action représentant un montant total de 90,8 millions d'euros), le cabinet Mazars a remis à CNIM un rapport confirmant le niveau suffisant de trésorerie disponible et de réserves distribuables, ainsi que l'absence de besoin de financement complémentaire à l'horizon 2014-2017 compte tenu de l'évolution prévisionnelle du carnet de commandes et de la trésorerie.

Au vu de ce qui précède, le Conseil de Surveillance s'est prononcé en faveur de cette distribution exceptionnelle et le Directoire de CNIM a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de se prononcer sur cette distribution le 8 septembre 2014 à l'adresse temporaire de CNIM, 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Il sera proposé que cette distribution exceptionnelle soit mise en paiement avant le 31 décembre 2014 et que la date de détachement du coupon, dans toute la mesure du possible, intervienne pendant la durée de l'offre publique, afin que les actionnaires de la Société puissent disposer du choix d'apporter leurs actions à l'offre publique avant ou après détachement du coupon. En pareille situation, le prix par action proposé dans le cadre de l'offre publique, serait diminué du montant par action de la distribution exceptionnelle.

A propos de CNIM : www.cnim.com

CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique, et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'Environnement, de l'Energie, de la Défense et de l'Industrie.

CNIM emploie 2800 collaborateurs dans 15 pays pour un chiffre d'affaires 2013 de 781,9 millions d'euros dont 67,6% réalisé à l'export. CNIM est coté sur Euronext Paris.

Contact presse :

Nathalie FELD – Tél : + 33 1 53 70 94 23 – Portable : + 33 6 30 47 18 37

Caroline SIMON - Tél : + 33 1 53 70 74 70 - Portable : + 33 6 89 87 61 24